

La Foulée de la Négrette

Dimanche 19 avril 2026 – Fronton (31)

Règlement de la course



**LA
FOULÉE
DE LA
NÉGRETTE**

**DIMANCHE
19 AVRIL
2026**

09H30

**5 KM MARCHÉ
5 ET 13 KM COURSE
COURSE ENFANTS**

**CHÂTEAU BELLEVUE
LA FORÊT
FRONTON (31)**



Inscriptions sur ats-sport.com



1. Présentation générale de l'événement

La Foulée de la Négrette est une manifestation pédestre organisée par l'association **US Fronton Athlétisme**, qui se tiendra le **dimanche 19 avril 2026** à **Fronton (Haute-Garonne)**. Les départs et arrivées de toutes les épreuves auront lieu au **Château Bellevue – La Forêt**.

La participation à l'événement implique l'acceptation pleine et entière du règlement. Les parcours sont strictement interdits aux engins à roues, à l'exception des véhicules officiels de l'organisation.

2. Les épreuves proposées

L'événement comprend quatre épreuves :

- **Trail 13 km** (course chronométrée),
- **Trail 6,5 km** (course chronométrée),
- **Marche 6,5 km** (non chronométrée),
- **Course enfants 1,5 km** (non chronométrée).

Les parcours empruntent uniquement des chemins et sentiers naturels, nécessitant vigilance et respect du balisage.

3. Inscriptions et tarifs

Les inscriptions se font **exclusivement en ligne** via la plateforme **ats-sport.com**, du **10 février au 12 avril 2026**, dans la limite de **450 dossards** répartis entre les différentes épreuves. Aucune inscription sur place n'est possible pour les courses chronométrées.

Tarifs :

- 13 km : **15 €**
- 6,5 km : **8 €**
- Marche : **8 €**
- Course enfants : **gratuite**

Toute inscription est personnelle, définitive et non remboursable.

4. Dossards et retrait

Les dossards sont remis après vérification des documents obligatoires (licence ou PPS). Le retrait peut se faire :

- le mercredi ou le vendredi précédant la course entre 14h et 19h au magasin **Sport 2000 Fronton** ;
- le jour de la course, jusqu'à **30 minutes avant le départ**.

Les dossards sont strictement **non cessibles**. Toute fraude entraîne la disqualification et engage la responsabilité du cédant en cas d'accident.

5. Conditions d'âge et de participation

- **13 km** : coureurs nés avant 2009
- **6,5 km** : coureurs nés avant 2011
- **Marche** : ouverte à tous, sans limite d'âge
- **Course enfants** : enfants nés entre 2013 et 2018

Les mineurs doivent obligatoirement fournir une **autorisation parentale**.

6. Conditions de santé et licences

Pour les courses chronométrées :

- Les majeurs doivent présenter une **licence FFA valide** ou une **attestation PPS** en cours de validité.
- Les mineurs doivent présenter une licence FFA ou un questionnaire de santé (et un certificat médical si nécessaire).

La marche et la course enfants ne sont pas soumises à ces obligations, mais les participants s'engagent à participer sous leur propre responsabilité.

7. Sécurité, parcours et règles de conduite

Les participants doivent respecter :

- le balisage officiel,
- les consignes des bénévoles et signaleurs.

Les bâtons sont interdits sur les courses chronométrées mais autorisés pour la marche.

Tout abandon doit être signalé à l'organisation. L'organisation se réserve le droit de mettre hors course un participant pour des raisons médicales ou de sécurité.

8. Horaires et déroulement

Départs prévus :

- 9h30 : **13 km course**
- Puis successivement :
 - 9h45 **6,5 km course**,
 - 9h50 **6,5km marche**,
 - 11h30 **course enfants**.

Les horaires peuvent être ajustés le jour de l'événement pour des raisons de sécurité.

9. Ravitaillement

Des ravitaillements sont prévus à l'arrivée pour toutes les épreuves et un ravitaillement intermédiaire est prévu pour le 13 km.

10. Classements et récompenses

Les courses de 13 km et 6,5 km sont chronométrés électroniquement.

Récompenses :

- Podium pour les **3 premiers hommes et femmes au scratch** pour chaque course, y compris la course enfant,
- Récompenses pour tous les enfants.

11. Responsabilité, assurance et droit à l'image

L'événement est couvert par une assurance responsabilité civile souscrite par l'organisateur. Les participants sont invités à disposer d'une assurance personnelle.

Les participants autorisent l'utilisation de leur image à des fins de communication, sans contrepartie financière.

12. Force majeure et données personnelles

En cas de force majeure ou de conditions dangereuses, l'organisation peut modifier ou annuler l'événement sans remboursement.

Les données personnelles sont traitées conformément au **RGPD**, exclusivement pour les besoins de l'événement, et conservées pour une durée maximale de **6 mois**.